

## Compte rendu de séance

### Séance du 22 Avril 2015

L' an 2015 et le 22 Avril à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de JOUIS Josiane Maire

**Présents** : Mme JOUIS Josiane, Maire, Mmes : PASQUIER Amélie, RUEL Annie, MM : BRIÈRE Maurice, JANUS Dominique, NAULET Yohan, OUVRARD Vincent, ROUSTEAU Jean-Marie, RÉBILLARD Etienne

Excusé(s) ayant donné procuration : M. COLINET Christian à M. BRIÈRE Maurice

Absent(s) : M. NEAU-PAYE Mickaël

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 16/04/2015

**Date d'affichage** : 16/04/2015

**Acte rendu exécutoire** après dépôt en Sous-Préfecture de Saumur le : 24/04/2015  
et publication ou notification du : 24/04/2015

**A été nommé(e) secrétaire** : M. ROUSTEAU Jean-Marie

#### **Objet(s) des délibérations**

Amortissement dépense Fonds de concours au SIEML pour extension de l'éclairage public: Chemin de l'Oisellerie et Square des Chants d'Oiseaux - 29/2015

Attribution de numéros de rues " Chemin de Roujou" - 30/2015

Ouverture de crédits pour amortissement travaux SIEML - 31/2015

Ouverture de crédits suite aux travaux à réaliser sur un hangar. - 32/2015

#### **Amortissement dépense Fonds de concours au SIEML pour extension de l'éclairage public: Chemin de l'Oisellerie et Square des Chants d'Oiseaux - réf : 29/2015**

Le montant du fonds de concours versé au SIEML concernant l'extension de l'éclairage public (hors secteurs d'habitats et d'activités), Chemin de l'Oisellerie et Square des Chants d'oiseaux s'élève à 13 489,36 €, la trésorerie demande à délibérer pour amortir cette dépense.

Selon les articles L 2321-2, 27° et L 2321-3 du CGCT, constituent des dépenses obligatoires, pour les communes ou les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants et pour leurs établissements publics, les dotations aux amortissements des immobilisations visées à l'article R 2321-1 du même code.

L'instruction budgétaire et comptable M14, applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux (Tome I, Titre 1, Chapitre 2, commentaires du compte 28) précise que les collectivités et établissements publics n'entrant pas dans le champ d'application de l'amortissement obligatoire, donc, notamment, les communes de moins de 3 500 habitants qui ne sont tenues d'amortir que les subventions d'équipement versées (art. L 2321-2, 28°), peuvent procéder à l'amortissement de tout ou partie de leurs autres immobilisations.

A la fin de la durée d'amortissement, cette somme liée à des travaux et installations passera en passif.

L'assemblée délibérante DECIDE d'amortir la dépense liée au versement du Fonds de Concours au SIEML, en 2014, pour l'extension de l'éclairage électrique : Chemin de l'Oisellerie et Square des chants d'oiseaux sur 15 ans.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Attribution de numéros de rues " Chemin de Roujou" - réf : 30/2015**

Le conseil municipal DECIDE d'attribuer des numéros de rues pour les habitations se situant " Chemin de Roujou":

N° 1: Mr et Mme Chaussepied

N° 2: Mr et Mme Choplin

N° 3: Mr et Mme Colinet

N° 4: Mr Triollet

N° 5: Mr et Mme Sanchez

N° 6: Mr et Mme Rébillard.

Cette numérotation sera adressée aux habitants ainsi qu'au cadastre pour modifications.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Ouverture de crédits pour amortissement travaux SIEML - réf : 31/2015**

Le conseil municipal ACCEPTE l'ouverture des crédits suivante:

D-022: Dépenses imprévues FONCT.: - 900 €

D-6811-042: Dotations aux amortissement: + 900 €

D-020: Dépenses imprévues INV.: + 900 €

R-28041582-040: Autres regroupements: + 900 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Ouverture de crédits suite aux travaux à réaliser sur un hangar - réf : 32/2015**

Mme le Maire fait part au conseil municipal que de travux sont à réaliser sur un hangar et que suite aux demandes de devis, le montant des fournitures s'élève à 2 700 €. L'employés communal participera également aux travaux. Une délibération pour l'achat des fournitures est donc nécessaire ainsi qu'un virement de crédits.

Le conseil municipal ACCEPTE le virement de crédit pour le paiement des fournitures et EMET UN AVIS FAVORABLE pour qu'un état des travaux d'investissement effectués en régie, correspondant au coût d'acquisition de matériel et des frais de personnelés, soit établi .

Ouverture de crédits:

D-60628 - Autres fournitures: + 2 700 €

D-022: Dépense simprévues: - 2 700 €

R-722-042: Immobilisations corporeles: 3 000 €

D-2138-040: Autres constructions: 3 000 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Questions diverses:**

- *Ménage après location à la salle des fêtes:* Suite à une demande, le conseil municipal ne souhaite pas mettre de personnel à disposition pour réaliser le ménage.

- *Aménagement du Bourg:* Après consultation des documents du SIEML sur l'enfouissement des réseaux et de l'aménagement de a traversée du bourg fourni par la DDRT, de très bonne sidées ont émergées lors de ces échanges et notamment concernant l'aménagement du centre-bourg.

- *Hangar Comité des Fêtes:* le conseil municipal remercie le comité des fêtes de mettre à sa disposition celi-ci.

- *Jeux enfants:* trois devis seront demandés pour un budget maximum de 6 000 € TTC.

- *Cérémonie du 8 mai:* Les consiellers municipaux sont informés des horaires de la cérémonie.

- *Réforme territoriale:* Echanges concernant la réunion publique qui s'est déroulée le samedi 18 avril et sur la réunion d'information du vendredi 17 avril au CCRA.

Séance levée à: 22:40

En mairie, le 23/04/2015

Le Maire

Josiane JOUIS

